

Rapport de la commission pour la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le 3 septembre 2025, la commission ad hoc formée par Maura Soupper, Sophie Chevalley, Rosa Helena Schneider, Elsa Magnenat (Excusée) et Carmine Ciaramella (Excusé) avons été convoqués à la **Maison de commune de Penthelaz en présence du CODIR**, de la commission de gestion et finances, de Monsieur Claude Borgeaud directeur ARAS, monsieur **François Blaser** directeur opérationnel du réseau AJERCO et Monsieur Damien Pourplanche. La convocation nous étant parvenue le 28 août 2025, soit 4 jours ouvrables avant, la moitié de la commission n'a pas pu y participer. Nous n'avons hélas également pas pu nous coordonner au vu du délai trop court, ainsi qu'au vue de la masse d'informations à analyser. Pour finir, nous n'avions également pas été informés de la présence de la commission de gestion et finances.

Lors de cette séance, nous avons pu poser brièvement quelques questions et demander des compléments d'informations qui nous sont parvenus le 16 septembre 2025.

La commission formée de Rosa Helena Schneider, Carmine Ciaramella et Sophie Chevalley (Maura Soupper et Elsa Magnenat excusées) s'est réunie à nouveau le 24 septembre 2025, à la salle de commune de Senarclens. Après coordination avec la commission gestion et finances, notre commission a analysé plus spécifiquement les points concernant le fond, la philosophie et la mise en pratique de la nouvelle politique, comme explicité par Monsieur Lionel Tissot dans son courriel du 17.9.2025.

Etant donné qu'il restait des questions sans réponse, nous avons organisé une rencontre le mercredi 1^{er} octobre 2025 avec le CODIR, représenté par Madame Barbara Busigny, et Monsieur François Blaser, directeur opérationnel de l'AJERCO. La commission était formée de Rosa Helena Schneider, Carmine Ciaramella, Sophie Chevalley et Elsa Magnenat (Maura Soupper excusée). Nous avons pu poser toutes nos questions, et obtenus des réponses concrètes. La commission ad hoc remercie Madame Busigny et Monsieur François Blaser pour le temps accordé lors de la séance du 1^{er} octobre 2025.

La dernière politique tarifaire datait de 2009, donc nécessitait clairement un ajustement aux réalités et coûts de la vie. Toutefois, nous relevons qu'il manque la vision future de cette nouvelle politique tarifaire en comparaison avec l'augmentation des coûts à venir ; création de nouvelles places de garde, changement de réglementation et augmentation des coûts d'exploitation. En effet, cette nouvelle politique tarifaire ne nous permet pas de nous projeter quant à son adéquation future au vu des possibles augmentations des coûts. Nous recommandons, à l'avenir, de garder une analyse attentive quant à la cohérence des tarifs pratiqués, versus l'augmentation du coût des structures de garde.

Après discussion, il ressort que la nouvelle politique tarifaire prend en compte les enjeux imposés par la FAJE pour la reconnaissance du Réseau, qui exige une adaptation de la facturation aux parents pour l'accueil familial. La maîtrise des coûts pour les communes est une des préoccupations au cœur de ce nouveau plan.

Il nous semble judicieux de dé plafonner le revenu annuel des familles tous les types d'accueil proposés, ainsi que d'augmenter le rabais fratrie de 20 à 25% comme proposé, ce qui renforce l'accessibilité des places.

Compte tenu de la demande de la FAJE et de la contrainte tarifaire, la nouvelle politique tarifaire proposait 2 options en ce qui concernait le repas et les AFJ. Le CODIR a choisi l'option 1 qui a l'avantage

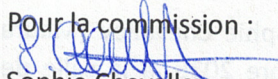
d'harmoniser la tarification des repas avec celle des heures de garde. Après discussion, cette option nous semble également la plus équitable par rapport aux revenus des familles (dégressivité renforcée=accessibilité plus grande, ainsi que la cohérence des heures de garde).

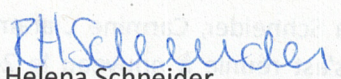
Nous soulignons l'importance de l'enjeu d'une communication rapide et claire par différents médias afin de prévenir les familles concernées dans les meilleurs délais.

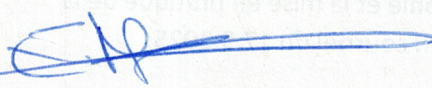
En conclusion, la commission pour la nouvelle politique tarifaire remercie qu'à l'avenir les convocations lui parviennent trois semaines à l'avance afin de faciliter la collaboration et de permettre à chacun de réaliser un travail efficient. La commission tient à souligner que le point 5. Agenda, a pris du retard dû au déplacement du Conseil Intercommunal, et n'est plus complètement actuel en ce qui concerne « l'approbation par le Conseil Intercommunal ». Malgré cela, la commission vous recommande de voter les conclusions du préavis n°4/2025 : Préavis relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO telles que présentées.

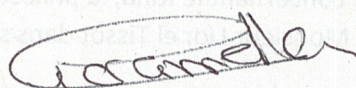
Lussery-Villars, le 1^{er} octobre 2025

Pour la commission :


Sophie Chevalley


Rosa Helena Schneider


Elsa Magnenat


Carmine Ciaramella